



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU RÉGIME DE PRIORITÉ  
RUE DE HEIDOLSHEIM  
N°2023-62**

**Le Maire,**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales, et notamment l'article L2213-1,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R415-7, R414-3

**VU** l'instruction interministérielle de signalisation routière,

**CONSIDÉRANT** la première période d'expérimentation de réglementation de la circulation via « Priorité à droite » ayant lieu du 18 Septembre jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de la rue de Heidolsheim,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Toutes les rues citées ci-dessous, débouchant sur la rue de Heidolsheim (RD208), seront régies par le régime de priorité « Priorité à droite ».

**Article 2 :** La priorité de circulation est modifiée sur l'ensemble des rues desservies par la rue de Heidolsheim, à savoir :

- Impasse des Sœurs
- Rue de Hessenheim
- Rue des Pâturages (Intersection du n°1)

**Article 3 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de l'enrobé sur la partie NORD de la rue de Heidolsheim à partir du 18 Septembre 2023.

**Article 4 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage en Mairie et diffusion via les usages locaux.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Madame la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat
- Les habitants de Mussig

MUSSIG, le 11/09/2023

Le Maire,

Philippe WOTLING

